



Communiqué des organisations CGT de la fonction publique

Comme prévu le 22 mars, une nouvelle réunion de négociation salariale a eu lieu aujourd'hui, mardi 29 mars 2005.

La CGT y est venue porteuse des revendications déjà exprimées depuis de nombreuses semaines, en particulier, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat cumulée de 2000 à 2004 et une mesure couvrant l'inflation 2005.

Le Ministre souhaitait, à toute fin, parvenir à un accord bi-annuel sur 2005 et 2006. Ses propositions, qui comportaient plusieurs variantes, ne permettaient pas de maintenir strictement le pouvoir d'achat sur ces deux années.

La majorité des organisations syndicales est demeurée ferme pour exiger des mesures distinctes portant sur 2005 et sur le contentieux des années antérieures. Toutes ont réitéré leur disponibilité pour, très rapidement, entamer des négociations pour 2006.

Au bout de longues heures, en échec sur un accord majoritaire, Renaud Dutreil a annoncé que le Gouvernement prenait une mesure unilatérale pour 2005.

Celle-ci consiste en une nouvelle augmentation de la valeur du point de 0,8 % en niveau sur deux étapes : 0,5 % le 1er juillet et 0,3 % supplémentaire au 1^{er} novembre.

Cette disposition permettra de couvrir l'inflation 2005, voire un peu au-delà, **mais le contentieux de 5 % des années 2000-2004 reste à régler.**

Pour insuffisant qu'il soit, cet acquis doit être mis le compte de la mobilisation des personnels. Il est la preuve que détermination et lutte unitaire sont les seules voies pour obtenir satisfaction.

Il faut donc poursuivre. C'est en développant le rapport de forces, en l'inscrivant dans la durée, que nous pourrons gagner complètement sur nos revendications.

**Plus que jamais, c'est ce que continuera à faire la CGT,
dans la convergence public-privé.**

Montreuil, le 30 mars 2005
02 H00